Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 21/11/2024

GAEC DE L'AUBOIS Ferme HENRY rappelle Charcuterie en conserve



- Noms des modèles ou références concernés : **Pâté de campagne Pâté de foie Rillettes Pâté de tête Rôti de porc Bœuf en gelée Tripes**
- Marque : **Ferme HENRY**
- **Lot Pâté de campagne 180g Date limite de consommation 03/06/2026**
 Lot Pâté de foie 180g Date limite de consommation 10/10/2026
 Lot Pâté de foie 350g Date limite de consommation 20/08/2026
 Lot Pâté de tête 350g Date limite de consommation 15/10/2026
 Lot Rillettes 350g Date limite de consommation 26/09/2026
 Lot Rôti de porc 350g Date limite de consommation 15/10/2026
 Lot Rôti de porc 750g Date limite de consommation 26/08/2026
 Lot bœuf en gelée 350g Date limite de consommation 08/07/2026
 Lot tripes 350g Date limite de consommation 25/06/2026
 Lot tripes 750g Date limite de consommation 18/06/2026
 Lot Pâté de campagne 350g Date limite de consommation 27/05/2026
- Conditionnements : **bocaux 180g, 350g et 750g**
- Date début/Fin de commercialisation : **jusqu'au 15/10/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Ferme HENRY - GAEC DE L'AUBOIS**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Mesure de maitrise insuffisante**
- Risques encourus par le consommateur : **Autres contaminants biologiques**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0678316875**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre